

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1959.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*Au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi relatif à l'accèsion des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse.*

Par M. Michel KISTLER

Sénateur.

**Nota.** — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 18 juin 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 17 juin 1959, page 263, 2<sup>e</sup> colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, André Boutemy, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoinette Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Henri Longchambon, Jean-Marie Louvel, Georges Marie-Anne, André Maroselli, Georges Marrane, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Edouard Soldani, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Sénat : 67, 84 (1958-1959).